

Commune d'ALLEVARD
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND TOPOGRAPHIQUE)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
IR Zones d'interdictions	I ¹ , I ² Inondation en pied de versant
II Zones de projet possible sous maîtrise collective	H, M zones marécageuses
IB Zones de contraintes faibles	T ¹ , T ² , T ³ crues de torrent et des ruisseaux torrentiels
III Zones sans contrainte spécifique	V, V ¹ ravinements et ruissellements sur versant
	G, G ¹ , G ² glissements de terrain
	P chutes de pierres
	F effondrements - sulfures
	A avalanches

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractéristique en majeure pour les autres cas), éventuellement complétés par un indice numérique.

--- Limite de la zone d'étude
 - - - Limite du zonage réglementaire au 1/50000
 Limite communale

Réalisation : RTM38 Établi le : Avril 1999
 Edition : ALPGEORISQUES Modifié le : Avril 2003 Echelle : 1/10000

